

CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
ET L'INJUSTICE AU RWANDA
BP 141 Bruxelles 3
1030 BRUXELLES
Tél/Fax : 32.81.60.11.13
GSM: 32.476.70.15.69

Bruxelles, le 2 septembre 2004

ASBL « DUKOMERE »
Rue de la Prévoyance n°5
1000 BRUXELLES
Tél : 0479.82.25.14

Mémorandum adressé à Monsieur Javier SOLANA, Haut Représentant et Secrétaire Général de l'Union Européenne sur le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR).

Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a été créé le 8 novembre 1994 par la Résolution 955 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il est habilité à juger « *les personnes présumées coupables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés coupables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'Etats voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994* ». Ce tribunal avait aussi le mandat de contribuer au processus de réconciliation nation à la faveur de la justice et de dissuader, par ce biais, la commission de tels crimes. **Mais la volonté des responsables de ce tribunal et celle des autorités rwandaises de se débarrasser des détenus du TPIR d'Arusha (Tanzanie) en transférant leurs procès au Rwanda et en les envoyant dans les prisons rwandaises reste aussi inquiétante que scandaleuse.** Le TPIR a prononcé à ce jour 18 condamnations et trois acquittements tous contre les seuls accusés hutu et le journaliste belge RUGGIU de la Radio Télévision Libre des Milles Collines (RTL). Seize personnes (toutes hutu) inculpées par le TPIR sont toujours recherchées.

Nous apprenons régulièrement par les médias et les discours politiques que l'Europe a des valeurs morales et parmi ces valeurs, les Droits et les libertés fondamentaux de l'homme passent au premier plan. Nous aimerions que, par votre intermédiaire, l'Union Européenne puisse défendre sans hypocrisie les droits et les libertés des peuples de l'Afrique des Grands Lacs à savoir les peuples rwandais, burundais et congolais.

L'Afrique des Grands lacs compte actuellement plus de 60 millions d'âmes dont une bonne partie sont des femmes, des enfants et des personnes âgées (abandonnés à eux-mêmes), car les hommes valides sont décimés en priorité par les guerres, les massacres et les violences de toutes natures (dont les emprisonnements arbitraires dans des conditions inhumaines, les disparitions forcées, la torture, la terreur, etc...).

Depuis plus de 10 ans, cette région est ravagée par des rébellions « sans frontières » et les armées d'occupation du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda. Le président rwandais, le Général Paul KAGAME, est passé maître dans la création de « prétendues rébellions » tantôt banyamulenge tutsi, tantôt congolaise pour mieux continuer à justifier l'occupation du Congo et le pillage des richesses du sous-sol congolais et maintenir le peuple rwandais sous le joug d'une dictature sanguinaire, militaro-ethniste.

En plus de ces victimes des guerres téléguidées, des génocides impunis, de la mauvaise gouvernance, de la pauvreté entretenue et des dictatures sanguinaires soutenues financièrement, politiquement et militairement par les pays de l'Union Européenne et les USA, il y a des éternels oubliés sur lesquels nous aimerions attirer votre attention. Il s'agit, entre autres des victimes de l'INJUSTICE et de l'ARBITRAIRE que sont les détenus innocents, coupables et condamnés ou en attente de procès devant les juridictions nationales et les tribunaux internationaux tels que le TPIR.

Nous vous soumettons le cas scandaleux des détenus du TPIR qui sont victimes d'un complot imminent visant à les transférer de force au Rwanda où leur sécurité physique et morale ne sera plus assurée. Ce

transfert a été négocié en toute malhonnêteté entre les autorités du TPIR et ceux du Rwanda malgré l'absence d'une justice équitable et des institutions crédibles dans ce pays. **Un tel transfert dans ce pays**, où le « pouvoir réel » est détenu par un petit noyau de chefs militaires et politiques du Front Patriotique Rwandais (FPR) impliqués dans des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, **est un véritable nouveau crime contre l'humanité.**

Notre manifestation du 22 juillet 2004, devant votre bureau au siège du Conseil de l'Europe où notre mémorandum vous a été remis, avait pour objectif de vous interpeller en tant qu'individu et responsable politique européen pour vous demander d'empêcher ce transfert injuste et criminel dans un pays complètement contrôlé et paralysé par un petit groupe de chefs militaires criminels qui refusent de collaborer équitablement avec le TPIR depuis bientôt dix ans. Ce TPIR, qui est incapable de poursuivre les criminels issus du FPR, vient de comploter avec ces derniers pour envoyer à la mort au Rwanda ses détenus et y transférer ses procès. Nous n'avons pas encore enregistré de réactions de votre part. Pourtant lorsqu'il y a un ressortissant ou un journaliste européen qui est pris en otage ou qui risque un procès inéquitable en Birmanie ou une exécution sommaire en Irak ou ailleurs, les pays de l'Union Européenne se déchaînent pour voler à son secours et le sauver sans compter les moyens financiers, humains ou matériels.

Pour les détenus du TPIR, menacés d'un transfert illégal et criminel, nous vous demandons un minimum de justice et de bon sens selon les valeurs morales défendues par l'Union Européenne. Une lettre, une mise en garde ou une déclaration ferme de l'Union Européenne pourrait ramener à la raison les autorités et le président du TPIR, le norvégien Eric MOSE, qui violent aujourd'hui l'éthique et toutes les règles de ce tribunal.

Le président du TPIR, Monsieur Eric MOSE et le procureur du TPIR, le Gambien Hassan Bubacar Jallow, refusent de poursuivre en justice et de juger les criminels issus du FPR alors qu'en tant que terroriste national et régional, le président Paul KAGAME est épinglé par l'enquête du juge français anti-terroriste Jean Louis Brugière. En effet, le Président de la République Rwandaise, le Général Paul KAGAME, est cité comme le principal commanditaire de l'attentat terroriste aérien qui a coûté la vie à deux présidents de la République en fonction à savoir le Président rwandais Juvénal HABYARIMANA et le Président burundais Cyprien NTARYAMIRA (tous deux Hutu). Le journal LE MONDE du 9 mars 2004 dévoile sa culpabilité dans ces termes : « *Dans un rapport de 220 pages, daté du 30 janvier et intitulé « **Résultat de l'enquête de la Division nationale anti-terroriste de la Direction générale de la police judiciaire** », le Général Paul KAGAME et actuel chef de l'Etat rwandais, est désigné comme le principal décisionnaire de l'attentat, en tête d'une liste de dix officiers supérieurs du FPR et de deux « servants des missiles sol-air » tirés sur l'avion présidentiel, qui y sont également identifiés.*

Nous vous renvoyons le contenu de notre « **Mémorandum sur la discrimination et l'échec du TPIR** » transmis lors de notre manifestation pacifique du 22 juillet 2004 devant votre bureau au siège du Conseil de l'Europe. Nous vous demandons d'empêcher ce transfert criminel et illégal des détenus et des procès par tous les moyens dont dispose l'Union Européenne.

CONCLUSION :

Au moment de leur arrestation, les détenus du TPIR vivaient en exil avec leurs familles. Pour des raisons évidentes de sécurité, celles-ci ne peuvent pas retourner au Rwanda. Si ces détenus du TPIR sont transférés au Rwanda, leurs époux et leurs enfants seraient condamnés à ne plus les revoir. Ces familles, à l'instar des condamnés eux-mêmes, préfèrent que les peines soient exécutées dans les pays qui leur ont accordé asile. Ce souhait est conforme à la pratique en cours auprès du Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie (TPIY) qui recommande à ce tribunal de choisir les lieux de détention en tenant compte « *de la proximité de la famille du condamné* ». Une raison de plus de ne pas transférer les détenus du TPIR au Rwanda car leurs familles vivent en exil.

RECOMMANDATIONS :

- Nous demandons aux responsables du TPIR de ne pas se désengager des procès du TPIR en les transférant devant les juridictions rwandaises contrôlées et paralysées par la junte militaire du Président Paul KAGAME. Le TPIR doit plutôt assurer son mandat de juridiction internationale jusqu'au bout et assumer son rôle de rendre justice, de faire éclater la vérité et de favoriser la réconciliation nationale tant attendue et souhaitée par le peuple rwandais.
- Nous demandons au Secrétaire Général et au Conseil de Sécurité d'empêcher tout transfert de détenus et de procès au Rwanda. **L'envoi d'êtres humains dans un Rwanda où le droit à la vie n'est pas garanti, où l'état de droit n'existe pas et où tous les droits et libertés fondamentaux sont bafoués est un crime contre l'humanité dont devront répondre les autorités de l'ONU et du TPIR.**
- Nous dénonçons l'abus des droits de l'homme et les conditions inhumaines et dégradantes qui caractérisent les prisons rwandaises et où l'on risque torture et mort subite ou mort commanditée. A moins de les sacrifier, il n'y a aucune raison valable d'envoyer les détenus du TPIR au Rwanda.
- Nous luttons pour le respect et la reconnaissance de toutes les victimes sans discrimination politique, ethnique, religieuse ou régionale. Cela passe inévitablement par la considération et la reconnaissance de tous les crimes commis aussi par le FPR et ses cadres militaires et politiques.
- Nous ne demandons qu'une justice équitable et sereine.

**Pour le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda
MATATA Joseph, Coordinateur.**

**Pour l'Asbl « DUKOMERE »
Madame NYIRABAGENZI Laurence, Présidente.**